

1

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni à la Salle des Cordeliers – 3 rue Camille Desmoulins à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 –

Monsieur le Président fait état de l'exécution du budget du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers durant l'exercice 2021 ; il s'établit comme suit :

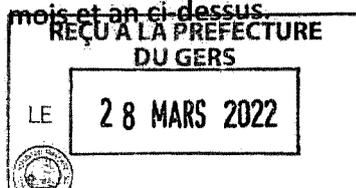
• Dépenses totales réalisées.....	19.889.401,62 €
- En fonctionnement.....	5.532.207,30 €
• Dont dépenses réelles.....	1.719.472,15 €
• Dont opérations d'ordre (amortissements)	3.812.735,15 €
- En investissement.....	14.357.194,32 €
dont travaux d'électrification rurale	10.772.072,92 €
dont travaux d'éclairage public	2.677.176,05 €
dont subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	767.527,94 €
dont travaux téléphoniques	110.747,18 €
dont autres dépenses d'investissement	29.670,43 €
• Recettes totales réalisées.....	20.790.018,34 €
	(Sans affectation du résultat 2020)
• Affectation du résultat de l'exercice 2020 :	5.921.715,77 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2021 :	5.133.724,75 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers depuis 2013 s'établit comme dans le tableau ci-après.

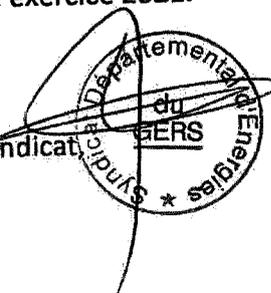
Monsieur le Président propose pour 2022 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2021.

Le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat
Jean-Guy DUPUY



2

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES AUX
OPERATIONS EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT -**

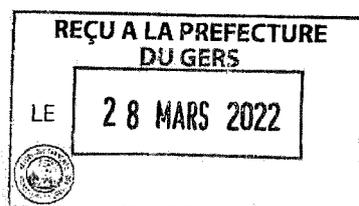
Vu le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévues par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

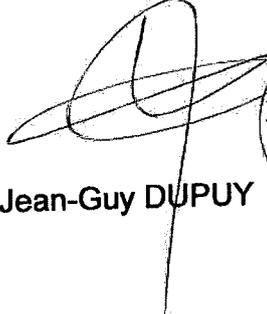
Conformément au débat d'orientation budgétaire adopté le mardi 22 mars 2022, le montant des dépenses d'investissement du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers sur l'exercice 2022 est estimé à environ 18.000.000 d'euros hors dépenses de versement de subvention et hors opérations d'ordre.

Le montant des dépenses de fonctionnement du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers est estimé à environ 3.000.000 euros pour l'exercice 2022, conformément au débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,




Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

3

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 10 octobre 2001, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers a décidé d'adhérer au « Fonds Solidarité Energie ».

Ce fonds, qui a pour mission de venir en aide aux plus démunis pour les impayés des factures d'électricité, est devenu depuis le Fonds Solidarité Logement.

Ce fonds est alimenté par des organismes d'Etat, les Fournisseurs d'Énergies, le Conseil Départemental du Gers et des Collectivités Locales.

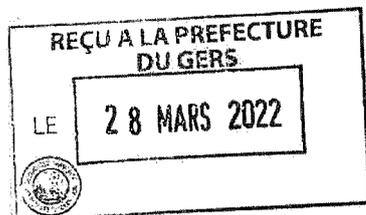
A compter du 1^{er} janvier 2020, nous constatons un transfert de la gestion administrative et comptable du Fonds Solidarité Logement (FSL) au Département.

La participation du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers à ce fonds est de 27.000 euros depuis 2004.

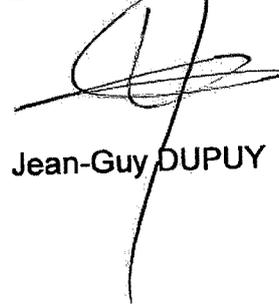
Monsieur le Président propose pour 2022 de reconduire la participation à hauteur de 27.000 euros.

Après échanges de vues et vote à l'unanimité, le comité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à budgétiser cette somme et à la verser sur le compte qui lui est affecté par l'organisme en charge de la gestion de ce fonds.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



4

**RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL

Vu la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la Fonction Publique ;

Vu le décret 2021-1957 du 31/12/2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 01/06/2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 05/08/2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-1123 du 26/08/2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'arrêté du 26/08/2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26/08/2021 ;

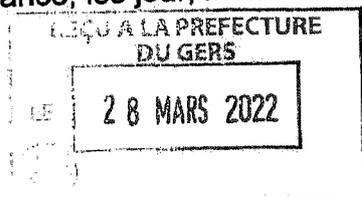
Monsieur le Président expose aux membres du comité que le décret n° 2021-1123 du 26/08/2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats a créé un « forfait télétravail » afin d'indemniser le télétravail dans les trois versants de la fonction publique ;

La mise en place de ce forfait dans la fonction publique territoriale est toutefois conditionné à l'adoption d'une délibération de l'organe délibérant, au nom du principe de libre administration des collectivités locales.

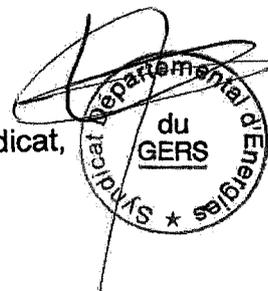
L'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application de ce décret fixe le montant journalier du « forfait télétravail » à hauteur de 2,5 euros par jour, ainsi qu'un plafond annuel de 220 euros.

Après en avoir délibéré, le comité décide de créer une allocation forfaitaire de télétravail, d'un montant de 2,5 euros brut par jour de télétravail, dans la limite d'un plafond annuel de 220 euros brut.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,
Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

5

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION SUR FONDS PROPRES SUR LE RESEAU DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE NON PRIS EN COMPTE DANS LES
PROGRAMMES DU FACE -**

Vu la délibération du mardi 13 avril 2021 sur l'augmentation de l'enveloppe de travaux sur fonds propres ;

Monsieur le Président propose au comité la programmation 2022 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

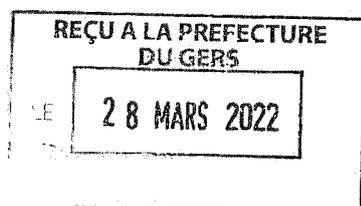
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide ;

- D'adopter le programme d'électrification sur fonds propres 2022 pour un montant de 500.000 euros HT suivant le tableau ci-annexé ;
- D'autoriser les services du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers à muter des sommes d'une opération à l'autre en restant dans l'enveloppe impartie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



2022 – Tranche « M » HTA sur fonds propres SDEG

Communes	Désignation du projet	Adresse	Montant HT
BARS	Enfouissement HTA + PAC	Village	23.000,00 €
CASTILLON-DEBATS	Enfouissement HTA + PAC	Village	95.000,00 €
MARGOUET-MEYMES	Enfouissement HTA + PAC	Hameau du Parré	90.000,00 €
SOLOMIAC	Enfouissement HTA + PAC + PSSB	Village	112.000,00 €
SORBETS	Enfouissement HTA + PAC	Village	85.000,00 €
TOUGET	Enfouissement HTA	Village	95.000,00 €
			500.000,00 €

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

6

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

TARIFICATION BORNES DE CHARGE

Vu la délibération du jeudi 12 avril 2018 concernant la tarification des bornes ;
Vu la délibération du mardi 06 juillet 2021 concernant la tarification des bornes ;

Monsieur le Président informe le comité que suite au résultat de la procédure groupée d'achat d'énergie, nous constatons une forte hausse des tarifs de l'électricité.

Il convient donc de revoir la tarification des bornes délibérée par notre comité syndical afin que le prix d'achat de l'électricité et le tarif appliqué sur la fourniture électrique délivrée par nos bornes soient cohérents.

① Monsieur le Président propose la tarification suivante pour les bornes de charge accélérées :
Il est rappelé que dans le livre vert, le seuil de charge est de 22 kw pour ce type de station, un prix appliqué TTC en euros qui se décompose en deux briques :

Une brique B1, tarif de l'énergie en euro
Une brique B2, tarif au temps de parking en euro
La brique B2 s'enclenche après que la voiture a fini de charger.

Avec :

B1 = 0,17 x c
B2 = 1,5 x T

Avec

C : consommation en kwh
T : temps de stationnement en heure

Le prix TTC en euro proposé est : $P = B1 + B2$
 $P = 0,17 \times c + 1,5 T$

avec $P \leq 20$ euros, plafond pour ne pas pénaliser brutalement l'utilisateur qui laisse trop longtemps stationner sa voiture et qui tient compte des nouvelles capacités des batteries des voitures.

② Monsieur le Président propose la tarification suivante pour les bornes de charge rapide :

Il est au préalable rappelé que la charge rapide est une solution de confort, elle peut se faire :

- En courant continu (DC) au standard CHADEMO avec une puissance de recharge de 50 kw
 - En courant alternatif (AC), la puissance de recharge est de 43 kw.
- Avec C : consommation en kwh le prix en euro proposé est :

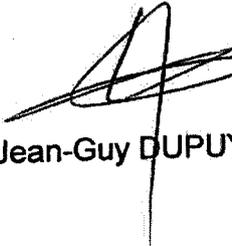
$$P = 0,3 \times C \quad \text{Prix en euros TTC}$$

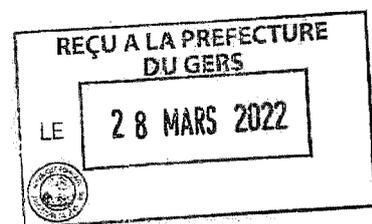
Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'approuver les nouveaux prix d'accès aux bornes de charge accélérée et aux bornes de charge rapide présentés en réunion du comité
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures pour les mettre en application
- D'approuver le plafond de prix de 20 euros pour la charge accélérée
- De prendre les dispositions nécessaires pour informer l'acteur d'interopérabilité GIREVE et la plateforme de supervision FRESHMILE qui a été retenue dans une procédure de marché public
- D'annuler la délibération du 12 avril 2018 concernant la tarification des bornes

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,


Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

7

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

CONVENTION LIÉE AU SDIRVE AVEC ENÉDIS –

Vu l'article L2224-37 du CGCT,
Vu l'article L353-5 du Code de l'Énergie,
Vu le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021,
Vu la délibération du mardi 06 juillet 2021 sur la convention avec le SIEDA,

Monsieur le Président expose la nécessité de contractualiser avec les services d'ENÉDIS pour obtenir des données nécessaires à l'élaboration du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

Pour cela il est fait la lecture de la présente convention annexée à la délibération.

Après échanges de vues et discussions, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de valider la présente convention et de l'autoriser à signer celle-ci.

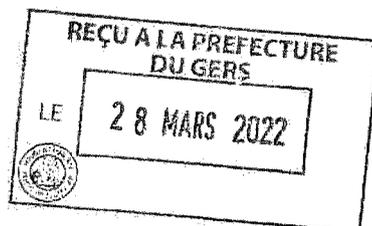
Après vote à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- de valider la présente convention
- d'autoriser Monsieur le Président à signer celle-ci et à la mettre en application

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

8

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

ACCORD – CADRE SYDEC (Syndicat d'Équipement des Communes des Landes)

Vu l'article L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du 31 mars 2015 concernant l'Accord Cadre France-Télécom ;
Vu l'avenant du 19 janvier 2010 reçu au Bureau des Collectivités Locales le 10 mars 2010 ;
Vu la délibération du lundi 10 avril 2017 concernant l'Accord-Cadre avec Gers-Numérique ;

Monsieur le Président expose aux membres du Comité que suite aux négociations engagées et conclues le 02 juillet 2004, il a été convenu un Accord-Cadre entre ORANGE et le SDEG pour l'application de l'article L2224-35 du CGCT, qui a fait l'objet d'un avenant le 19 janvier 2010 et d'une modernisation en 2015, sur les mêmes bases un Accord-Cadre a été contractualisé avec Gers Numérique en 2017.

Il est proposé de reprendre cet Accord-Cadre pour traiter les situations identiques qui seront rencontrées avec le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) dans le cadre du déploiement de son réseau fibre sur nos appuis d'électricité.

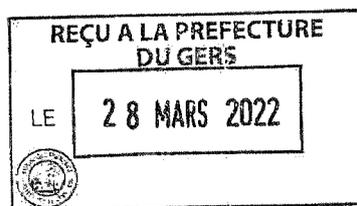
Le principe d'équité sera donc appliqué pour l'ensemble des opérateurs de téléphonie – internet qui viendront s'implanter sur les supports de notre réseau.

Monsieur le Président donne lecture de ce projet dont la teneur suit (voir projet ci-joint).

Après échanges de vues, il est proposé aux membres du Comité d'adopter ce projet.

Après en avoir délibéré, le Comité du SDEG décide d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) pour la dissimulation des réseaux fibre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,
Jean-Guy DUPUY

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

9

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BT et HTA POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU FIBRE OPTIQUE –

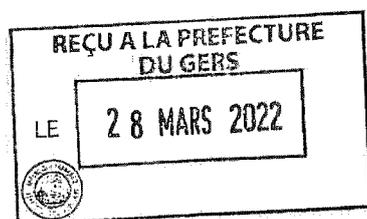
Monsieur le Président expose que les représentants du SYDEC (Syndicat d'Équipement des Communes des Landes) l'ont rencontré avec les services d'ERDF pour contractualiser ce projet de convention pour utiliser le réseau électrique existant afin de limiter l'implantation de supports dédiés à porter la fibre optique sur les communes gersoises visées par le déploiement du FTTH.

Cette convention définit les régimes de responsabilité et l'indemnisation perçue par ERDF et le SDEG pour l'utilisation des supports du réseau de distribution d'électricité par le SYDEC (Syndicat d'Équipement des Communes des Landes). Elle définit aussi l'ensemble des règles techniques.

Après lecture de la convention, il est proposé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et à la mettre en application.

Après débat et vote, le Comité syndical autorise Monsieur le Président à signer la présente convention et à la mettre en application.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

10

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

MARCHE MAPA – ANNEE 2022 – AUDITS ENERGETIQUES -

Vu la délibération du vendredi 20 mars 2021 intitulée « Candidature dans le projet action des Collectivités pour l'efficacité énergétique » ;

Vu la délibération du vendredi 20 mars 2021 intitulée « Groupement d'achat lié à ACTEE 2 » ;

Monsieur le Président informe le Comité que le SDEG est lauréat du programme ACTEE 2 pour une enveloppe d'aide de 68.460 euros afin de réaliser des études techniques thermiques et pour acquérir des outils de suivi de consommation énergétique.

Le montant de cette aide est inférieur aux prévisions et remet en cause la stratégie élaborée par les services du SDEG dans les précédentes délibérations citées plus haut.

La notion de groupement évoquée a été abandonnée compte tenu des divergences stratégiques constatées avec les autres Syndicats d'Energies en lien avec la faiblesse des aides publiques obtenues dans ACTEE 2. Le SDEG a donc lancé une procédure de marché public à procédure adaptée dans le respect des principes de la commande publique pour sélectionner un bureau d'étude qui auditera 15 bâtiments publics sur le territoire de notre Syndicat, conformément aux délégations données au Président par le Comité Syndical.

Il conviendra de définir dans cette délibération la liste des 15 opérations qui seront traitées, ainsi que les conditions économiques associées.

Monsieur le Président rappelle que dans son fonctionnement au quotidien, les diagnostics thermiques sont réalisés gratuitement par un agent du SDEG.

Il est proposé au Comité Syndical pour ne pas surcharger le poste de cet agent et afin de garder une meilleure réactivité dans la réponse des demandes des communes, d'externaliser les opérations qui représentent des surfaces importantes et de les verser dans le marché public mentionné dans la première partie de cette délibération.

Ainsi la liste des opérations va concerner des communes de taille importante au regard de la taille des communes gersoises.

Il est donc proposé au Comité Syndical de réaliser les audits des bâtiments suivants, dans les conditions du MAPA conclu entre le SDEG et la Société ENERGIO pour un montant maximum estimé à 51.675 euros HT.

Collectivité ou Etablissement Public	Bâtiments concernés
GIMONT	Salle Dubarry
DURAN	Ecole Primaire
MIRANDE	Musée des Beaux-Arts
NOGARO	Groupe Scolaire
SAMATAN	Salle des Fêtes
PAVIE	Salle Polyvalente
LOMBEZ	Ancien Evêché
AUCH	Ecole Jean Jaurès primaire
AUCH	Ecole Arago primaire
AUCH	Ecole Lissagaray maternelle
CONDOM	Salle Omnisport
MONTREAL	Groupe Scolaire
Communauté Communes de la TENAREZE	Ancien local Foyer Personnes Agées
Communauté Communes de la TENAREZE	Pôle Petite Enfance
LECTOURE	Ancien Hôpital

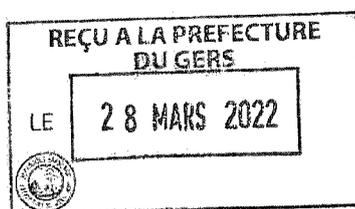
En cas de désistement sur une de ces opérations, il est prévu de mettre en liste complémentaire la commune de FLEURANCE pour son Hôtel de Ville.

Monsieur le Président du SDEG demande au Comité Syndical de ne pas demander de participation aux communes ou EPCI inscrits au programme.

Après débat et vote, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'arrêter la programmation à la liste présentée dans la délibération
- de ne demander aucune participation aux communes concernées au titre du principe d'équité, sachant que les audits réalisés en interne ne sont pas facturés aux communes
- d'inscrire la somme de 62.010 euros au budget primitif 2022 pour financer le MAPA lié aux audits énergétiques
- d'annuler les dispositions liées au Groupement d'Achat dans la délibération du 20 mars 2021, faute d'accord trouvé avec les départements du TARN et du LOT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat,

 Jean-Guy DUPUY



11

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars, à 10 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Baron Philippe, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cabos Christian, Cotonat Cyril, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Esquiro Paul, Falco Jean, Gourgues Gérard, Lacomme Pierre, Lalanne Philippe, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Maragnon Roland, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés : Belmonte Julien, Blanchard Isabelle, Blaya Bruno, Blondeau Bruno, Cardona Christian, Chavarot Henri, Derens Anne-Sophie, Ducéré Jean, Durrey Joël, Forment Guy, Giacosa Patrick, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Mendes Antoine, Narran Béatrice, Pieters Christiane, Vignaux-Schweitzer Kathy.

PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE AU TITRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / Précision relative au montant brut -

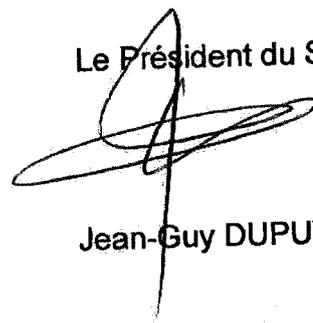
Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 21 mars 2014, le comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG) avait décidé de participer à la protection sociale complémentaire pour la couverture du risque santé pour les agents du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers.

Aux termes de cette même délibération, le montant de la participation a été fixée à 50 euros par mois et par agent ; le montant de 50 euros correspond à un montant net. Sur cette base le montant effectivement versé est de 55 euros brut.

Après en avoir délibéré, le comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers décide de régulariser l'intitulé du montant de la participation au titre de la participation sociale complémentaire ; aussi dans la délibération du 21 mars 2014, la phrase : « de participer à hauteur de 50 euros par agent et par mois » est remplacée par la phrase : « de participer à hauteur de 55 euros brut par agent et par mois ».

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Jean-Guy DUPUY

